



**COMMUNE DE
TILLOY ET BELLAY
25 ROUTE NATIONALE
51460 TILLOY ET BELLAY**

ARRÊTÉ 2024-03

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION POUR
RACCORDEMENT PRODUCTEURS HTA & BT – TILLOY ET BELLAY**

VU la Loi 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son art. 25,

VU le Code de la Route et notamment ses art. R411-8 et R411-25,

VU la Loi n° 89-413 du 22 Juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et le décret n° 89-631 du 4 septembre 1993 en son article 3 ;

VU la demande de Madame PEREIRA Sylvie, Société PEREIRA EURL, en date du 28 février 2024.

CONSIDERANT

Qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation des véhicules afin de procéder à des travaux de raccordement des producteurs HTA & BT, au lieu-dit « Vieux Bellay » à Tilloy et Bellay.

ARRETE

Article 1 –

Le stationnement des véhicules légers et poids lourd sera interdit à partir du 25 mars 2024 pour 10 jours.

Article 2 : La signalisation sera assurée par la société chargée des travaux.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

La société PEREIRA EURL

La communauté de brigades de gendarmerie de Ste Ménehould,

Fait à Tilloy et Bellay,
Le 05/03 2024

Le Maire,
Christian CARBONI

Christian CARBONI

Christian CARBONI
2024.03.12 18:59:12 +0100
Ref:6135534-9174201-1-D
Signature numérique
le Maire